

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 20 MAI 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation
14 mai 2025

Date de publication
21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Simone DEVAUX, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Pierre MARY, Jean-Luc DEROZIERES, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE a donné pouvoir à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM a donné pouvoir à Karine VERVISCH.**

Madame Marie-Agnès CRESPIIN PAIS DE SOUSA a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03_20052025

N°03 : AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE A. BUREAU – ATTRIBUTION DES MARCHES

Rapporteur : Madame Anita DANGIN

Par délibération du 5 novembre 2024, il a été approuvé le projet de désimperméabilisation, de renaturation et d'aménagement de la cour de l'école Arthur BUREAU pour un montant de 263 629 € HT soit 316 354.80 € TTC répartis comme suit :

- Etude préalable : 9 000 € HT
- Frais de Maîtrise d'œuvre : 10 575 € HT
- VRD : 163 980 € HT
- Aménagements paysagers : 6 996 € HT
- Mobiliers : 80 074 € HT

Suite à l'avis de l'ABF qui a nécessité quelques ajustements et à l'intégration des travaux de réseaux pour 52 625 € HT à cette opération, l'estimation définitive lors de la phase PRO était la suivante :

- Etude préalable : 9 000 € HT
- Frais de Maîtrise d'œuvre : 10 575 € HT
- VRD : 223 115 € HT
- Aménagements paysagers : 6 164 € HT
- Mobiliers : 82 443 € HT

Soit un total d'opération estimé à 331 297 € HT soit 397 556.40 € TTC.

Lors de la consultation des entreprises, ont été ajoutés en option :

- Réfection de la surface se situant sous le préau existant (estimation : 7 280 € HT)
- L'installation d'éclairage extérieur dans la cour (estimation : 23 700 € HT)

Suite à la consultation des entreprises, qui s'est déroulée du 15 avril au 7 mai 2025 et à l'analyse des 2 offres reçues, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante à savoir celle de l'entreprise MARTEL, pour un montant de 305 389.50 € HT soit 366 467.40 € TTC pour l'offre de base et de 32 950 € HT soit 39 540 € TTC pour l'option concernant l'installation d'éclairage extérieur dans la cour soit un total de 338 339.50 € HT soit 406 007.40 € TTC.

Considérant l'avis favorable des commissions finances et ressources humaines, travaux, jeunesse et affaires scolaires en date du 12 mai 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de « Désimperméabilisation de l'école Arthur BUREAU » à l'entreprise SARL MARTEL, conformément au rapport annexé à la présente délibération, pour un montant de 338 339.50 € HT soit 406 007.40 € TTC, incluant :
 - la base pour 305 389.50 € HT soit 366 467.40 € TTC
 - l'option B « éclairage extérieur » pour 32 950 € HT soit 39 540 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les marchés et documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PI



....., secrétaire de séance